Image not found or type unknown

Demission cdi contrat etudiant

Par **Laboulette**, le **29/12/2011** à **18:37**

Bonjour,
Je suis en contrat étudiant dans une grande surface depuis le 17 septembre 2011. Je travaille 15h par semaine et 36h pendant les vacances par semaine. J'ai 2.5 jours de congés payés par mois.
J'ai décidé de démissionner pour pouvoir me consacrer à mes études. Aurai-je une compensation pour mes congés payés (que je n'ai jamais pris) ? Et à d'autres indemnisation ?
Je ne sais pas vraiment si mon statut d'étuiant en cdi est le même qu'un salarié en cdi "normal"...

En cas de rupture de contrat, quels sont mes droits, mes indemnisations ?

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés